

Étais de réglage pour coffrages de murs

Stabilisateurs

L'essentiel en bref

- Les prescriptions de sécurité du fabricant des **étais de réglage servant à la stabilisation des coffrages de murs** doivent être strictement respectées. **Utiliser des stabilisateurs** ou des équipements de travail dont l'équivalence a été vérifiée.
- Les éléments de coffrages de murs doivent être **ancrés sur une base résistant** aux efforts de traction et de compression **conformément aux prescriptions du fabricant**.
- Les **éléments d'angle** ou les **murs déjà bétonnés** peuvent aussi exercer un effet stabilisateur. En cas de doute, il faut **exiger un justificatif de sécurité** du fabricant ou d'un spécialiste.

Point à vérifier sur place

Les éléments de coffrages de murs sont-ils ancrés de façon à résister aux efforts de traction et de compression au moyen de stabilisateurs ou d'équipements de travail équivalents conformément aux prescriptions du fabricant? L'utilisation d'autres équipements est strictement interdite!

Ancrage résistant aux efforts de traction et de compression pour murs extérieurs

À l'étage inférieur (sous-sol ou rez-de-chaussée), les stabilisateurs peuvent être **ancrés** vers l'extérieur sur des **fondations individuelles résistantes aux efforts de traction et de compression**. Aux étages supérieurs, cela n'est pas possible, car un échafaudage de façade doit être mis en place à partir d'une hauteur de chute de 3 m.

Solution: si l'étagage vers l'extérieur n'est pas possible, l'élément de coffrage **doit être ancré vers l'intérieur de l'ouvrage conformément aux prescriptions du fabricant**.

Les éléments de coffrages de murs doivent être ancrés sur une base résistant aux efforts de traction et de compression conformément aux prescriptions du fabricant.



1 Coffrage de murs maintenu à sa tête et à sa base de façon à résister aux efforts de traction et de compression.



2 Ancrage de l'élément de coffrage vertical extérieur à l'aide de stabilisateurs sur des lests.

Principales causes d'accident

- Choc horizontal de la charge d'une grue.
- Rafales de vent provoquant l'effondrement du coffrage.
- Utilisation d'étais de dalles à la place de stabilisateurs: l'étais de dalle risque de se détacher ou d'être enlevé par quelqu'un.
- Utilisation de sangles d'arrimage, d'étais de coffrage ou autres installations improvisées.
- Appui extérieur sur l'échafaudage de façade: un échafaudage de façade n'est pas dimensionné pour des charges de cet ordre. Tenir compte des prescriptions du fabricant!

Il arrive souvent que des éléments de coffrage de murs soient soutenus par des étais de dalles (fig. 3 et 4).



3 L'élément de coffrage n'est pas maintenu de façon à résister aux efforts de traction et de compression (étais pour dalles).



4 Accident: la victime a été écrasée par un élément de coffrage. L'étais de dalles est à proscrire!

Normes et prescriptions applicables

Les prescriptions du fabricant doivent être strictement respectées (les étais doivent être munis d'une déclaration de conformité).

OTConst	Ordonnance sur les travaux de construction (art. 3)
OPA	Ordonnance sur la prévention des accidents Utilisation des équipements de travail (art. 32a) Capacité de charge (art. 12)
LAA	Loi fédérale sur la prévention des accidents État de la technique (art. 82)



Infos complémentaires

- Fiche thématique «Étais pour dalles»: www.suva.ch/33007.f
- Fiche thématique «Coffrages de murs»: www.suva.ch/33011.f
- Fiche thématique «Plateformes de bétonnage et garde-corps opposés pour coffrages de murs»: www.suva.ch/33013.f
- Fiche thématique «Coffrages de dalles pour locaux de grande hauteur»: www.suva.ch/33033.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment
Tél. 021 310 80 40, genie.civil@suva.ch